



Refus de congés payés avant le 31 octobre

Par **stef73400**, le **09/10/2016** à **22:40**

Bonjour,

j'aurais souhaiter des réponses s'il vous plait.

Suite a un AT en décembre 2014 je n'ai repris mon poste de coiffeuse qu'au 01 aout 2016. J'avait des vacances non prise en 2014 puis celles aquisent en 2015 ce qui me fait un total de 61 jours de congés payés a poser avant mai 2017 comme vient de m'annoncer ma responsable mais seulement après que je lui est demander si je devait les cloturer ou pas. Je lui est donc demander des vacances du 20 octobre au 02 novembre 2016 car étant seule avec 1 enfant a charge je souhaitait profiter des vacances scolaires et ne pas avoir des frais de garde.

Ses vacances m'ont été refusé et ma responsable m'a imposé la semaine du 31/10/2016 au 06/11/2016.

Je lui est dit qu'elle devait m'en donner avant le 31 octobre mais elle n'a rien voulu savoir. Elle m'a ensuite dit clairement qu'elle me refuserait toutes mes demandes de vacances pendant les vacances scolaires car c'est elle qui est prioritaire.

Nous sommes 6 employés dans cette entreprise dont 4 employés a avoir des enfants scolarisés.

Ma responsable a 12 ans d'ancienneté avec 1 enfant et divorcé, 1 collègue avec 11 ans d'ancienneté séparé et 1 enfant a charge , ensuite moi 8 ans d'ancienneté séparé et 1 enfant a charge et enfin 1 collègue 5 ans d'ancienneté 2 enfants et pacsé.

Je suis tout a fait d'accord qu'elle soit prioritaire vu son ancienneté mais ne comprend pas pourquoi elle ne veut pas faire un roulement ou au moins me donner quelques jours. Elle m'a imposé de cloturer mes vacances en posant 15 jours par mois de janvier 2017 a mai 2017 mais sous réserve que ma collègue qui est pacsé ne veulent pas les meme semaines que moi car dans ce cas là, elle me les refuserait également. Elle m'a dit que de toute facon ma collègue qui est pacsé serait prioritaire sur moi pour toutes les prises de Cp.

Donc je voulais savoir si ma collègue qui est pacsé est prioritaire sur moi pourquoi ne l'est-elle pas sur les autres ?

A-t-elle le droit de m'imposé mes 10 semaines de CP a prendre de janvier 2017 a mai 2017?
Je croyait que l'employeur pouvait imposer 3 ou 4 semaines mais pas les 5 semaines de congés.

depuis mon retour d'AT elle fait tout pour m'embeter meme au niveau de mes horaires et mes jours de repos qui comme elle me les a changé m'empêchent de suivre mes soins de kiné normalement.

Comment faire pour avoir un minimum de ce que je demande aussi bien en CP qu'au niveau des horaires pour pouvoir me soigner comme il faut ?

merci d'avance je c'est plus comment faire